
Adresse de la municipalité de Saint-Affrique qui annonce la fin de la superstition et l'envoi au directoire du district des dépouilles des églises, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Saint-Affrique qui annonce la fin de la superstition et l'envoi au directoire du district des dépouilles des églises, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 595-596;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36754_t2_0595_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

toyens s'employèrent tous sans y être ni obligés ni invités à décharger le vaisseau, et à mettre le grain sur les charettes pour le porter dans nos magasins. Hier, nos braves marins ont pris de nouveau un petit navire de 800 à 100 tonneaux chargés de balloterie.

« Ne pouvant vous entretenir de victoire, citoyens collègues, nous croyons qu'il est de notre devoir de mettre sous vos yeux les actes de dévouement à la République, de désintéressement et d'hospitalité, dont les républicains qui nous environnent nous offrent de fréquents tableaux.

« Dans la petite ville de Castelnau de Magnoac, district de la Neste, département des Hautes-Pyrénées, nous avons un bataillon entier en cantonnement; il n'y a point d'hôpital dans cette ville, et le bataillon a plusieurs malades: eh! bien depuis plus d'un mois, les bons citoyens de cette commune, pauvres et vrais sans-culottes, ont abandonné leurs maisons à leurs braves frères d'armes malades; ils se sont mis leurs infirmiers, et ils leur fournissent gratuitement le bouillon et tout ce dont ils peuvent avoir besoin, avec cette intéressante sollicitude qui fait couler dans le sang de tout homme sensible un baume bien délicieux. Un excellent apothicaire fournit et prépare à tous nos malades tous les médicaments. Nous vous demandons, citoyens collègues, mention honorable et insertion au bulletin de la conduite des bons citoyens de Castelnau Magnoac, nous vous observerons que le district de la Neste a fourni trois bataillons de réquisition qui sont depuis longtemps aux frontières.

« Le citoyen Fourcade, capitaine dans le premier bataillon des Basses-Pyrénées, a appelé auprès de lui six enfans qui combattent à ses côtés depuis le commencement de la campagne. Ce brave homme, habitant d'Oléron, est venu nous demander un congé de quinze jours pour aller rétablir sa santé, un peu altérée par les fatigues, et embrasser son épouse, la respectable mère de six défenseurs de la patrie: sa demande modeste ne pouvait être refusée. Instruits qu'il étoit pauvre, et croyant que la générosité nationale ne pouvoit s'exercer plus justement qu'en faveur de ce brave militaire, nous lui avons offert une indemnité pour les frais de voyage. « Je suis pauvre, il est vrai, nous a-t-il dit, mais les sacrifices pour ma patrie ne me coûtent rien. La République nous paie, moi et mes enfans; nous pouvons vivre, cela nous suffit. Si nos moyens venoient à nous manquer, nous sommes sûrs qu'elle viendra à notre secours. » Qu'une mention honorable de la Convention soit, citoyens collègues, la récompense du généreux désintéressement de ce vertueux militaire.

« Nous venons de célébrer avec pompe la reprise de Toulon, et les victoires des armées du Rhin et de la Moselle ».

Nous vous faisons passer le tableau des divers prêtres qui dans ce pays ont abandonné leurs fonctions et renoncé à cet odieux charlatanisme dont la plupart de ces prétendus ministres de Dieu faisoient un métier aussi méprisable que dangereux. Cette conversion à la vérité et à la raison a été sincère chez quelques-uns, chez quelques-autres, elle a été hypocrite et nous avons été obligé de faire mettre en état de reclusion certains de ces modestes apôtres de

Jésus-Christ qui pour la plus grande édification de nos âmes et pour la plus grande gloire de Dieu, travailloient bien chrétiennement à exciter dans beaucoup de communes des soulèvements pour se faire réintégrer dans des fonctions qu'ils avoient abandonnés d'eux-mêmes. Notre vigueur les a déconcertés et ils ne réussirent pas, quoique le pays soit un peu fanatique, à former une nouvelle Vendée.

Avant hier, nous célébrâmes ici en vertu de votre décret la fête pour la reprise de Toulon. Cette fête fut d'autant plus belle que nous avons appris la délivrance de Landau, la défaite et la fuite des esclaves autrichiens et prussiens. L'énergie républicaine, la joie et le délire patriotique furent portés à leur comble, les étendards tricolores surmontés de lauriers flotoient à toutes les fenêtres, le peuple remplissant les rues faisoient retentir l'air d'hymnes à la liberté, ce jour fut aussi un coup de grâce pour le fanatisme et nous plantâmes au bruit du canon et des fanfares guerrières l'arbre de la Fraternité autour duquel on dansa une grande partie de la nuit. S. et F. »

CAVAIGNAC, PINET aîné, MONESTIER (du Puy de Dôme).

P. S. Nous vous envoyons une ci-devant croix du ci-devant ordre de St Louis qui nous a été remise par le citoyen Laurent, capitaine au parc d'artillerie dans cette armée et excellent patriote qui depuis longtemps avoit renoncé à ces vaines décorations (1). (Applaudissemens)

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (2).

[Etat des prêtres qui ont renoncé à leurs fonctions; Bayonne, 22 niv. II] (3)

Les ci-devant curés d'Hendaye, de Chauvin-Dragon (St Jean de Luz), d'Urrugne; Dolaberiague, curé de Bayonne; Candeau, vicaire à Bayonne; Barrere, vicaire à Tarbes; Rey, curé dans les Hautes-Pyrénées; Doliac, curé de Bodean; Lafaye, curé dans les Landes; Tachoures, curé de Jean-Jacques Rousseau (St Esprit-lès-Bayonne); Lehuby, aumônier des hôpitaux; Piémont, vicaire de Bayonne; Lambert, id.; Gaube, prêtre; Carau, curé de Port-de-Lanne; Gachibal, curé de St Etienne; Roux, curé de Tarnos.

Certifié véritable.

CAVAIGNAC, PINET aîné, MONESTIER (du Puy de Dôme).

14

La municipalité de Saint-Affrique écrit que le luxe des églises insultoit à la Divinité, qui ne doit avoir d'autre temple que l'Univers, et d'au-

(1) P.V., XXX, 98 et 228. Les passages entre crochets sont ajoutés d'après l'original (C 290, pl. 915, p. 24). Résumé en 3 lignes dans AULARD (*Recueil des Actes...*, X, 193) d'après AF_{II} 262. Texte reproduit dans *Mon.*, XIX, 300; *Débats*, n° 492, p. 53; *M.U.*, XXXVI, 90-91; *Audit. nat.*, n° 489. Mention ou extraits dans *Batave*, p. 1383; *Rép.*, n° 36; *J. Mont.*, p. 583; *J. Fr.*, n° 488; *J. Perlet*, p. 443; *Mess. soir*, n° 525; *J. univ.*, p. 1524; *J. Lois*, n° 484; *Abrév. univ.*, n° 390; *J. Sablier*, n° 1097; *C. Eg.*, n° 525; *Ann. patr.*, p. 1744-49; *F.S.P.*, n° 206.

(2) Bⁱⁿ, 5 pluv.

(3) C 290, pl. 915, p. 25.

tre autel que le cœur des vrais républicains; qu'en conséquence elle a fait enlever tous les hochets de la superstition, et remis au directeur du district, pour en faire hommage à la République, 17 marcs 4 onces d'argent et 535 livres de cuivre ou de bronze; que la société populaire de cette commune s'est épurée, et a expulsé de son sein les intrigans, les fédéralistes, les fanatiques, les modérés, les accapareurs, les égoïstes, les banqueroutiers frauduleux, les gens sans caractère, incapables de se prononcer pour la liberté et l'égalité (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

15

La commune de Châlons, département de la Marne, annonce qu'elle a déjà déposé plusieurs offrandes sur l'autel de la patrie, et qu'elle vient de remettre en ce moment, au magasin des effets militaires, 600 chemises, 5 habits uniformes, 13 paires de bas, 3 paires de guêtres, 14 pantalons, 3 culottes, 4 vestes (3).

Elle invite la Convention à rester à son poste (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

16

L'agent national du district de Marseille envoie à la Convention le détail de la fête civique qui a eu lieu dans cette commune, en mémoire de la réduction de Toulon (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[Marseille, 25 niv. II. Au présid. de la Conv.] (8)

« Citoyen représentant,

C'est avec la plus vive émotion que je t'annonce que l'esprit du peuple de Marseille, d'après la prise de l'infâme Toulon, attendait avec l'impatience la plus vive d'en célébrer la fête; elle a lieu le 20 courant et cet événement, à jamais mémorable dans les fastes du peuple français, a beaucoup contribué à lui faire reprendre son énergie et sa gaieté ce qui le prouve d'une manière positive c'est qu'un seul jour de fête avec illumination avait été ordonné, mais il n'a cru devoir se borner à cette mesure, quoique dictée par la prudence, il a continué les deux jours suivants avec la même ardeur.

Le plus grand ordre a régné dans ces jours glorieux, et la licence n'a pas osé y paraître; elle craignait sans doute l'aspect de la Liberté, seul apanage du bonheur de tous.

La Commission municipale n'a rien omis dans cette fête, pour la rendre digne de son sujet.

(1) P.V., XXX, 100.

(2) Rien au Bⁱⁿ.

(3) P.V., XXX, 100. Mention dans M.U., XXXVI, 90 et 107; J. Sablier, n° 1097; J. univ., p. 1524; J. Fr., n° 488; Ann. patr., p. 1743.

(4) M.U., XXXVI, 107.

(5) Bⁱⁿ, 5 pluv.

(6) P.V., XXX, 100. Mention dans J. Fr., n° 488; M.U., XXXVI, 90; Débats, n° 492, p. 49; J. Perlet, p. 442; Mess. soir, n° 525; F.S.P., n° 206.

(7) Rien au Bⁱⁿ.

(8) C 291, pl. 930, p. 24. Texte reproduit dans Mon., XIX, 300. Extraits dans Audit. nat., n° 489; J. Lois, n° 484; J. Sablier, n° 1097.

L'infortuné, le Montagnard Beauvais, ton digne collègue, tout malade qu'il est, a bien voulu se rendre à l'autel de la Patrie, d'après les invitations qui lui ont été faites. Son état et ses souffrances prouvaient bien aux vrais patriotes qu'il faut savoir vaincre les cruautés de l'aristocratie pour affermir la République.

Toutes les autorités administratives, judiciaires, tous les fonctionnaires publics, les généraux, officiers, soldats de l'armée invincible de retour du Port de la Montagne y ont également assisté, la Société populaire et les Républicains qui la fréquentent, n'ont pas pu contribuer à cette auguste cérémonie, ainsi que la garde nationale de cette commune qui, commençant et terminant le cortège représentait cet air républicain et invincible.

La classe précieuse des agriculteurs et enfin les ouvriers des ateliers révolutionnaires offrirent aux yeux des spectateurs un coup d'œil attendrissant pour les vrais patriotes autant que terrible pour les ennemis de la Liberté.

Tout a concouru à exprimer une joie à jamais immortelle et les hymnes de la Liberté n'ont été interrompues que par les cris de Vive la République! Vive la Montagne!

Je t'invite, Citoyen Président, de faire part de ma lettre à la Convention, dans la douce persuasion où je suis que mes concitoyens exprimeront toujours de plus en plus les sentiments républicains qui les animent sans cesse. »

L. TONGENDRE (agent nat.).

17

[L'agent national] du district de Saint-Dizier adresse à la Convention deux procès-verbaux qui constatent l'envoi à la Monnaie de Metz, de 766 marcs 5 onces 2 gros et demi d'argenterie en calices, patènes et autres outils maniés complaisamment par les prêtres depuis bien des années (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

18

La société populaire de Péronne, dans une adresse brûlante de patriotisme, félicite la Convention sur ses heureux travaux, et l'invite à garder la fière attitude qu'elle vient de prendre et à tenir d'une main ferme le gouvernail jusqu'à la paix (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Péronne, s. d.] (5)

« Représentants du Peuple,

Assurés qu'il n'était plus de cœur français qui ne brûlât de l'amour de la liberté, ses ennemis avaient conçu l'infâme dessein de fédéraliser la France.

(1) P.V., XXX, 100. Mention dans J. Fr., n° 488; J. Sablier, n° 1097; M.U., XXXVI, 90; Ann. patr., p. 1743.

(2) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

(3) P.V., XXX, 101. La copie de l'adresse a été transmise au C. des Dépêches par Merlin (de Douai) le 4 pluviôse. Voir sa lettre d'envoi (C 292, pl. 935, p. 23).

(4) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

(5) C 292, pl. 935, p. 24.